



Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20230425031551
Établi le : 25/04/2023
Validité maximale : 25/04/2033



Logement certifié

Rue : Rue des Déportés n° : 94 boîte : 1 *étage*

CP : 4800 Localité : Verviers

Certifié comme : **Appartement**

Date de construction : Inconnue

Le dossier complet se trouve sur l'ordinateur (Déportés premier)

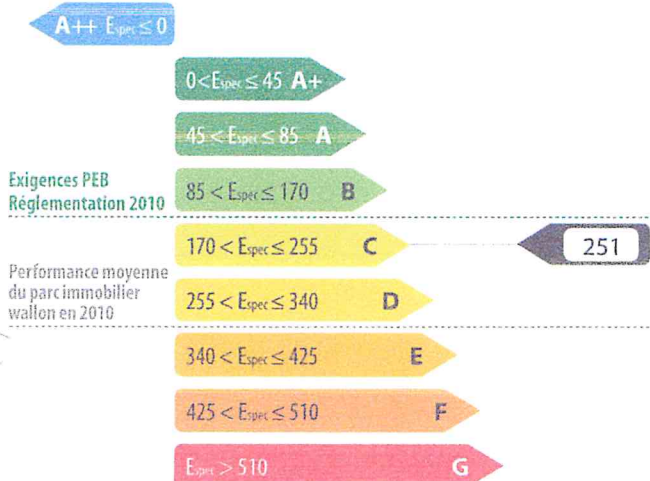


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de 41 479 kWh/an

Surface de plancher chauffé : 165 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire : 251 kWh/m².an



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement



Performance des installations de chauffage



Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P2-00641

Nom / Prénom : GILLARD Geoffroy

Adresse :

n° :

CP :

Localité :

Pays :

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 1 sept.-2019. Version du logiciel de calcul 3.1.4.

Digitally signed by Geoffroy Gillard (Signature)
Date: 2023.04.25 18:33:07 CEST
Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be